

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1862

présenté par

M. Gaillard, Mme Françoise Dumas et M. Simian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

La section 9 *bis* du chapitre II du titre Ier du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-17-4 ainsi rédigé :

« *Art. L. 312-17-4.* – Pour donner suite à l'éducation à l'alimentation dispensée à l'école, et en complément de celle-ci, une mission d'éducation liée aux comportements du jeune citoyen consommateur est menée dans les collèges et lycées, avec le concours du département ou de la chambre d'agriculture. Elle consiste en l'éducation aux productions agricoles du bassin de vie, toutes filières confondues, selon une approche culturelle et scientifique permettant une meilleure connaissance des origines des produits alimentaires, de leur production, et des savoir-faire impliqués à une échelle locale. L'objectif est de favoriser des modes de consommation éduqués, sensibilisés à l'importance du goût et de la modération, responsables des points de vue de la santé et de l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En tant que citoyen, le consommateur a une responsabilité pour lui-même, mais aussi envers la société et l'environnement. Son alimentation peut générer des risques pour lui-même et pour son environnement. Elle peut à contrario contribuer à sa bonne santé ainsi qu'au respect de l'environnement. La consommation excessive ou surconsommation de produits très caloriques et d'alcools sont des comportements alimentaires symptomatiques de ceux qui causent des coûts sociaux et environnementaux très importants supportés par l'ensemble de la société. Il n'existe pas une réponse unique à ces comportements. La proposition de cet amendement est de développer, outre la prévention et la dissuasion de ces comportements fondés sur les risques et les sanctions, des actions développant la connaissance des produits alimentaires et les consommations éduquées. En effet, la connaissance des origines des produits, de leur production, des savoir-faire impliqués,

contribue à éviter les abus et à s'ouvrir aux goûts, à la dégustation, à la modération. La dimension gustative et culturelle de l'alimentation fait de plus en plus défaut aux jeunes chez qui les comportements de « mal bouffe » et de « binge drinking » sont très répandus. Il y a donc un intérêt à valoriser une approche qualitative de la consommation alimentaire, liant le bien boire au bien manger, et liant le plaisir au qualitatif et à la modération.